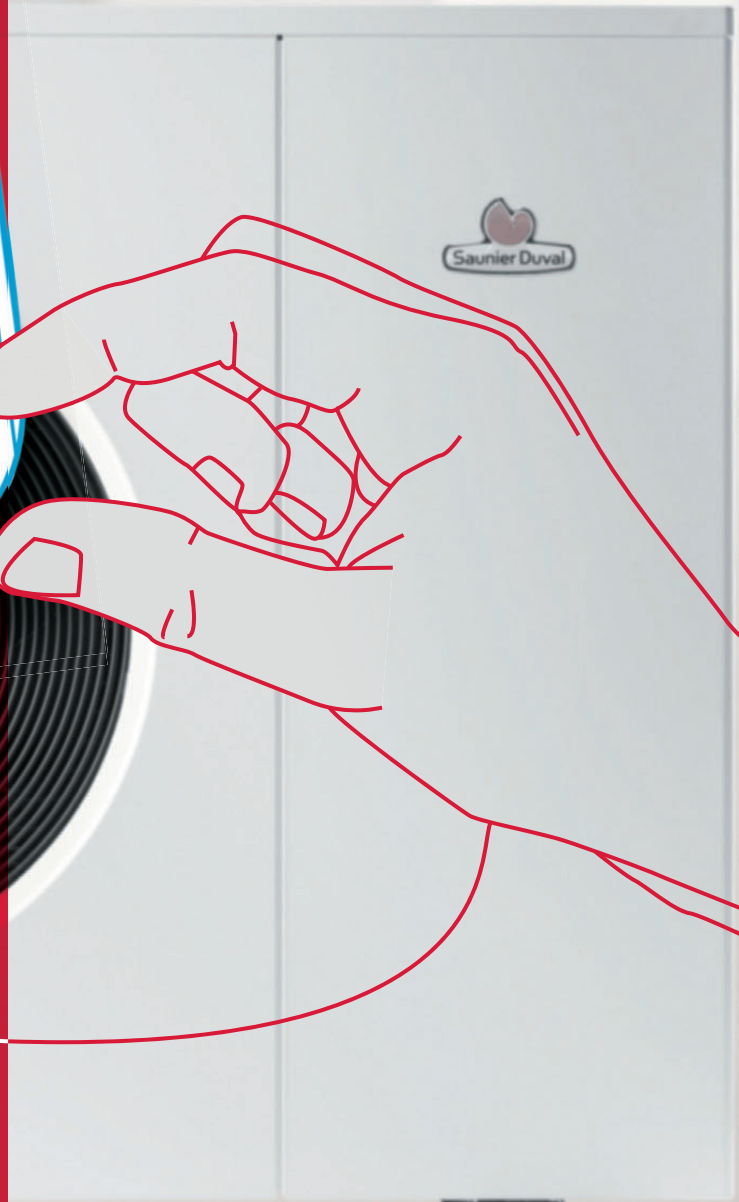
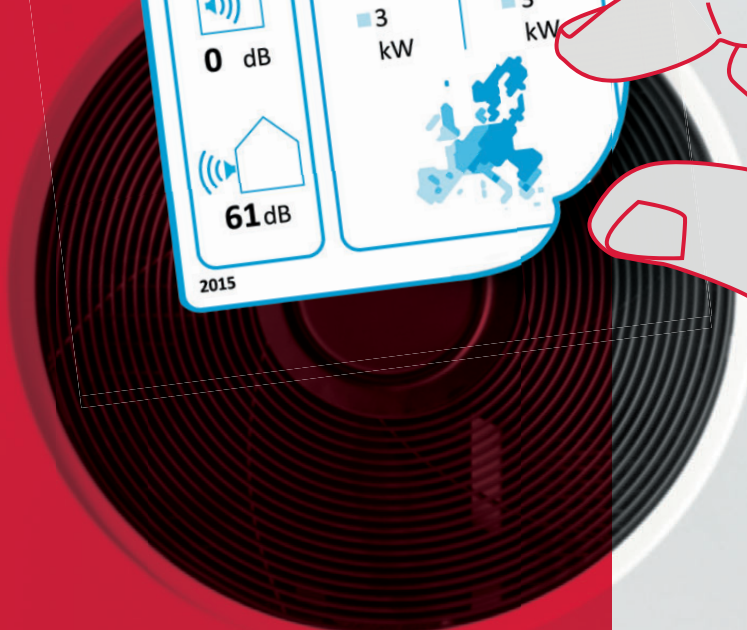
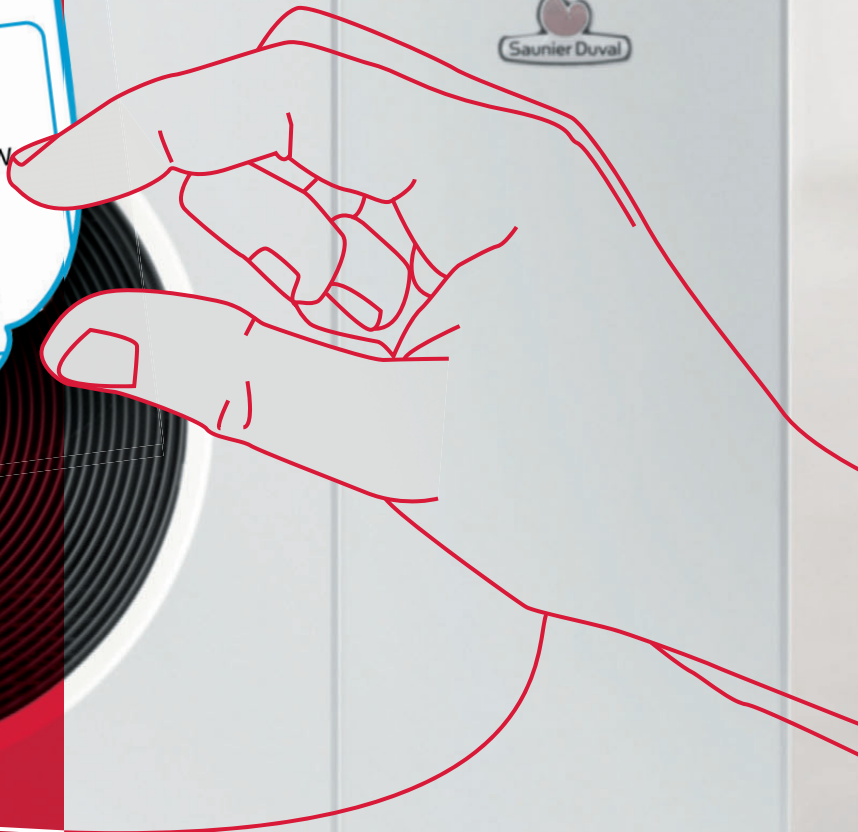
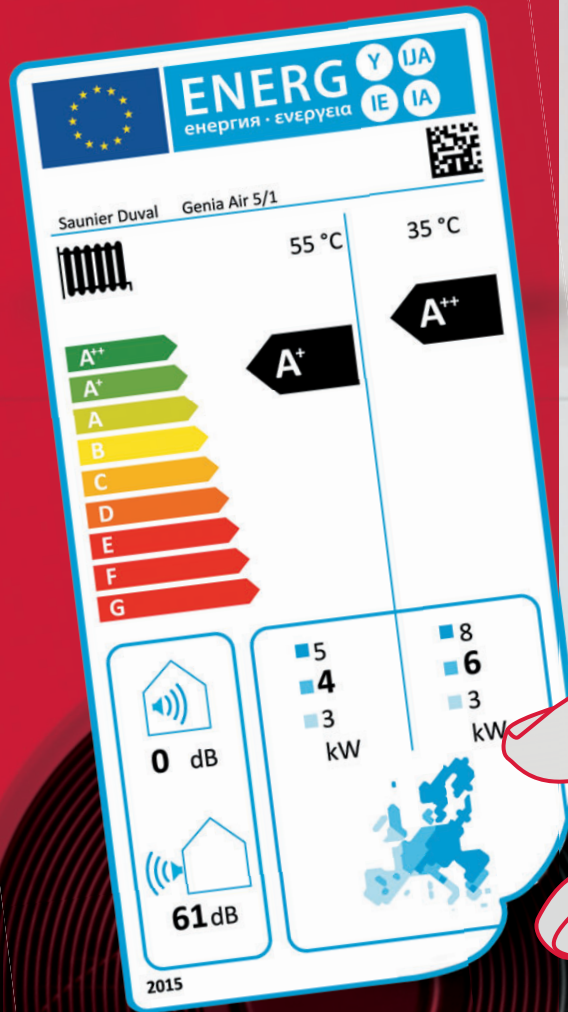




Saunier Duval
Toujours à vos côtés

Tout savoir sur l'ErP, l'écoconception et l'étiquetage énergétique





L'ErP, des obligations et des solutions

Du Protocole de Kyoto à l'ErP

Afin d'atteindre les engagements pris dans le cadre du Protocole de Kyoto, l'Union Européenne a voté un ensemble de mesures appelées « paquet énergie-climat ».

Ces mesures doivent permettre à l'Union Européenne :

- de réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990
- de réduire de 20 % sa consommation énergétique par rapport aux projections pour 2020
- de porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique

Des obligations à travers deux directives

Deux directives majeures concernant les produits liés à l'énergie (en anglais, Energy related Products, soit ErP) ont été définies.

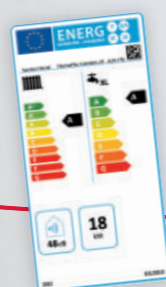
Elles concernent les produits :

- qui consomment de l'énergie, tels que les réfrigérateurs, les lave-linges...
ou

- qui ont un impact sur la consommation d'énergie durant leur utilisation, tels que les pneus, les robinets, les fenêtres...

• **La Directive 2009/125/CE du 21 octobre 2009** détermine les exigences en matière d'éco-conception des produits liés à l'énergie. Elle vise à bannir du marché européen les produits les moins performants. Le respect de ces exigences est obligatoire pour obtenir le marquage CE.

• **La Directive 2010/30/UE du 19 mai 2010** concerne l'indication de la consommation en énergie et en autres ressources des produits liés à l'énergie. Cette indication se fait par voie d'étiquetage et d'uniformisation des informations relatives aux produits. Elle doit permettre aux particuliers de comparer la performance énergétique des produits et les inciter à choisir les produits les plus vertueux.



Des produits et des lots

Ces deux directives cadres sont complétées par des directives et des règlements, applicables à des familles de produits homogènes, considérés comme des lots.

Les appareils de chauffage, de rafraîchissement, de ventilation, de production d'eau chaude et de stockage de l'eau chaude sont répartis dans différents lots.

Le 1^{er} août 2015 et le 26 septembre 2015, les mesures des règlements européens pour l'écoconception et l'étiquetage énergétique de trois lots entrent en application.



Les autres lots

LOT 6

Systèmes de ventilation



LOT 10

Climatiseurs (< 12 kW - En application depuis 01.01.2013)



LOT 15

Générateurs de chauffage central à combustible solide



LOT 20

Appareils de chauffage indépendants



Écoconception

Mesures liées à l'écoconception des produits entrant en vigueur en 2015 (extrait)

LOT 11 Circulateurs

CIRCULATEURS

CIRCULATEURS indépendants et circulateurs intégrés dans des produits, hors circulateurs d'eau potable

Généralisation des circulateurs à haute efficacité (indice d'efficacité énergétique (IEE) $\leq 0,23$)

1^{er} août 2015

Retrouvez les exigences et obligations détaillées dans le règlement n° 641 / 2009 de la commission du 22 juillet 2009.

LOT 1

Dispositifs de chauffage ayant une puissance thermique nominale ≤ 400 kW

CHAUDIÈRES

CHAUDIÈRES GAZ avec $P_u \leq 70$ kW, sauf les chaudières de type B1 avec $P_u \leq 10$ kW et les chaudières de type B1 mixtes avec $P_u \leq 30$ kW

Exigences applicables à l'efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux : $\eta_s \geq 86\%$

Exigences applicables aux émissions d'oxyde d'azote : émissions exprimées en dioxyde d'azote ≤ 56 mg / kWh

CHAUDIÈRES DE TYPE B1 avec $P_u \leq 10$ kW et les chaudières de type B1 mixtes avec $P_u \leq 30$ kW

Exigences applicables à l'efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux : $\eta_s \geq 75\%$

Exigences applicables aux émissions d'oxyde d'azote : émissions exprimées en dioxyde d'azote ≤ 56 mg / kWh

PAC

POMPES À CHALEUR avec $P_u \leq 400$ kW, sauf pompes à chaleur basse température (voir définition page suivante)

Exigences applicables à l'efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux : $\eta_s \geq 100\%$

Exigences applicables au niveau de puissance acoustique pour les appareils dont la puissance thermique nominale est ≤ 70 kW

Renforcement des exigences applicables pour le chauffage des locaux : $\eta_s \geq 110\%$

CHAUDIÈRES + PAC

DISPOSITIFS DE CHAUFFAGE MIXTES

Exigences applicables à l'efficacité énergétique pour le chauffage de l'eau selon le profil de soutirage déclaré

Renforcement des exigences pour tous les profils de soutirage

Retrouvez les exigences et obligations détaillées dans le règlement n° 813 / 2013 de la commission du 2 août 2013.

DÉFINITIONS

η_s Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage :

L'efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage est notée η_s (prononcez : eta s). Pour une chaudière d'une puissance thermique nominale ≤ 70 kW, elle est égale à la moyenne pondérée de l'efficacité utile à la puissance thermique nominale et de l'efficacité utile à 30 % de la puissance thermique nominale, exprimée en %, corrigée par des contributions tenant compte des régulateurs de température, de la consommation d'électricité auxiliaire, des pertes thermiques en régime stabilisé et de la consommation d'électricité du brûleur d'allumage.

η_{wh} Efficacité énergétique pour le chauffage de l'eau :

L'efficacité énergétique pour le chauffage de l'eau d'un dispositif de chauffage mixte est notée η_{wh} (prononcez : eta wh). Elle est calculée comme le rapport entre l'énergie de référence (Q réf) du profil de soutirage déclaré et l'énergie requise pour la produire.

$$\frac{\text{Quantité d'énergie nécessaire en théorie (Q réf)}}{\text{Quantité réellement consommée par l'appareil}} = \eta_{wh} (\%)$$

« Pompe à chaleur » et « pompe à chaleur basse température »

Une « pompe à chaleur basse température » est une pompe à chaleur spécifiquement conçue pour l'application à basse température, et qui ne peut pas, dans les conditions de conception de référence correspondant aux conditions climatiques moyennes, fournir de l'eau de chauffage à une température de sortie de 52 °C pour une température d'entrée de bulbe sec (humide) de -7 °C (-8 °C). Les pompes à chaleur Saunier Duval avec une température départ chauffage de 60 °C, sont considérées comme des pompes à chaleur « standard ».

LOT 1 : exigences pour l'installation des chaudières de type B1

Les chaudières de type B1 sont des chaudières à tirage naturel. Elles sont conçues pour être raccordées **uniquement à un conduit commun à plusieurs logements d'un bâtiment existant**. Elles prélèvent l'air comburant directement dans la pièce et sont équipées d'un coupe-tirage anti-refouleur. En raison de la perte d'efficacité que cela entraînerait, l'utilisation de ces chaudières dans d'autres conditions ferait augmenter la consommation d'énergie et les coûts de fonctionnement et doit donc être évitée.

Installation des chaudières de type B1 autorisée sur les conduits de cheminée collectifs.

1 530 000 chaudières murales installées sur des conduits collectifs en France



Conduits « VMC gaz »
780 000 chaudières



Conduits « Shunt »
650 000 chaudières



Conduits « Alsace »
50 000 chaudières



Alvéole Technique Gaz
50 000 chaudières

Des solutions pour passer à la condensation sur les conduits individuels

Des chaudières pour répondre aux différents besoins

ISOMAX CONDENS

Un maximum de confort en un minimum de place



SEMIAFAST CONDENS

La réponse compacte et accessible



THEMAPLUS CONDENS

La vraie micro-accumulation

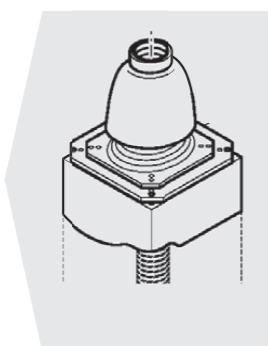


Accessoires pour faciliter le remplacement

ACCESSOIRES DE FUMISTERIE

Des accessoires adaptés à toutes les configurations

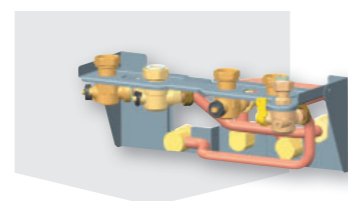
Ventouse horizontale, ventouse verticale, terminaux de toiture, système de flexibles permettant de ré-utiliser une cheminée existante (installations de type B23p ou C93)...



KITS DE REMPLACEMENT EXPRESS

Le remplacement de chaudière facile et rapide

Des kits entièrement pré-montés, prêts à installer pour les remplacements des chaudières basse température e.l.m leblanc et Chaffoteaux



LOT 2

Chauffe-eau de 0 à 400 kW et ballons de capacité inférieure à 2 000 litres.

		26 sept. 2015	26 sept. 2017	26 sept. 2018
CHAUFFE-EAU	TOUS LES CHAUFFE-EAU	Exigences applicables à l'efficacité énergétique pour le chauffage de l'eau selon le profil de soutirage déclaré	Renforcement des exigences pour tous les profils de soutirage	Renforcement des exigences pour tous les profils de soutirage XXL, 3XL et 4XL
	CHAUFFE-EAU À GAZ			Exigences applicables aux émissions d'oxyde d'azote: émissions exprimées en dioxyde d'azote ≤ 56 mg / kWh
	CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUES puissance thermique nominale ≤ 70 kW	Exigences applicables au niveau de puissance acoustique. Exigences applicables au volume d'eau mitigée à 40 °C disponible selon le profil de soutirage déclaré (profils M à 4 XL).		
BALLONS	BALLONS D'EAU CHAUDE		Exigences applicables aux pertes statiques en fonction du volume de stockage	

Retrouvez les exigences et obligations détaillées dans le règlement n° 813 /2013 de la commission du 2 août 2013.

DÉFINITION

Profil de soutirage

Le profil de soutirage est une séquence donnée de puisage d'eau, sur 24 heures. Les profils vont de 3XS à 4XL. Les chaudières mixtes de 24 à 35 kW de puissance en ECS ont un profil de soutirage maximal XL. Le profil de soutirage déclaré est le profil de soutirage maximal ou le profil de soutirage situé à un niveau en dessous du profil de soutirage maximal.

Correspondances entre profils de soutirage et usages (exemples à titre indicatif)

Profil de soutirage	Usage type
3XS	Petit lavabo à 25 °C
XXS	Lavabo simple à 35 °C
XS	Douche simple à 35 °C
S	Douche et lavabo simples à 35 °C
M	Douche et lavabo à 55 °C
L	Douche, bain et lavabo à 35 °C
XL	Bain et douche simultanés
XXL	Plusieurs bains et douches simultanés

Étiquetage énergétique

Mesures liées à l'étiquetage énergétique des produits et des systèmes, entrant en vigueur le 26 septembre 2015

26 sept. 2015

Les règlements étiquetage énergétique des lots 1 et 2 définissent les exigences pour l'étiquetage énergétique des produits, des produits combinés (systèmes) et pour l'affichage de l'efficacité énergétique dans toutes les communications liées à ces mêmes produits.

L'étiquetage énergétique des produits et des produits combinés commercialisés devient obligatoire, pour :

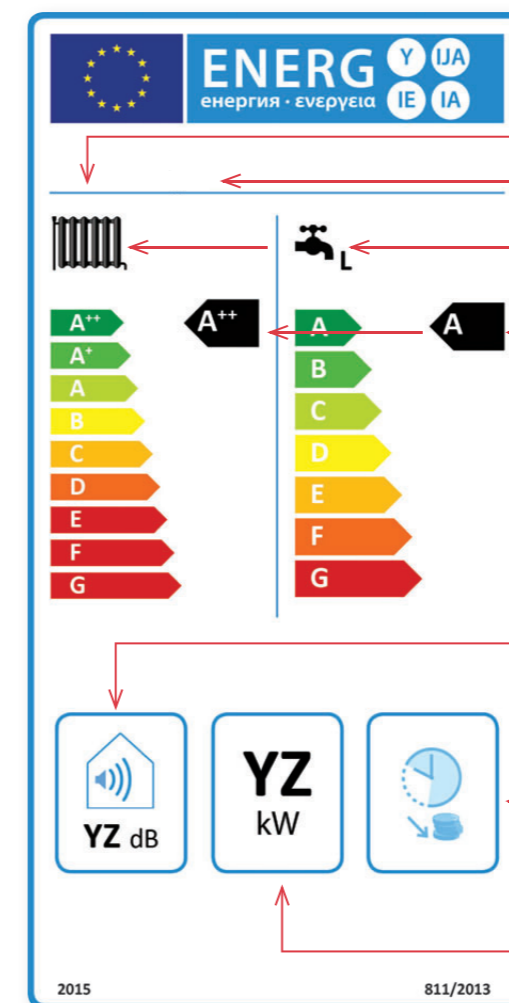
- les dispositifs de chauffage des locaux, les dispositifs de chauffage mixte ou les dispositifs de chauffage combinés (systèmes) d'une puissance thermique nominale inférieure ou égale à 70 kW
- les chauffe-eau d'une puissance thermique nominale inférieure ou égale à 70 kW, et les ballons d'eau chaude d'une capacité de stockage inférieure ou égale à 500 litres

Lors de la mise sur le marché d'un produit, Saunier Duval délivre :

- l'étiquette énergie pour les dispositifs de chauffage des locaux, les dispositifs de chauffage mixte, les chauffe-eau et les ballons d'eau chaude concernés
- la fiche de produit, pour ces mêmes produits, ainsi que les régulateurs de température et les dispositifs solaires
- une étiquette énergie pour un « produit combiné », vierge, pour les composants pouvant être utilisés dans des produits combinés

Retrouvez toutes les étiquettes énergie des produits dans les règlements n° 811 et 812/2013 de la commission du 18 février 2013.

1 L'étiquette énergie d'un produit



- Le nom ou la marque commerciale du fournisseur
- La référence du modèle donnée par le fournisseur
- La fonction de chauffage des locaux et la fonction de chauffage de l'eau, avec le profil de soutirage déclaré (lettre appropriée)
- La classe d'efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux et la classe d'efficacité énergétique pour le chauffage de l'eau
- Le niveau de puissance acoustique Lw(A) à l'intérieur en dB
- Le cas échéant, un pictogramme indiquant que le dispositif de chauffage de l'eau peut ne fonctionner qu'en heures creuses
- La puissance thermique nominale (chauffage en kW)

Étiquette énergie pour une chaudière gaz mixte

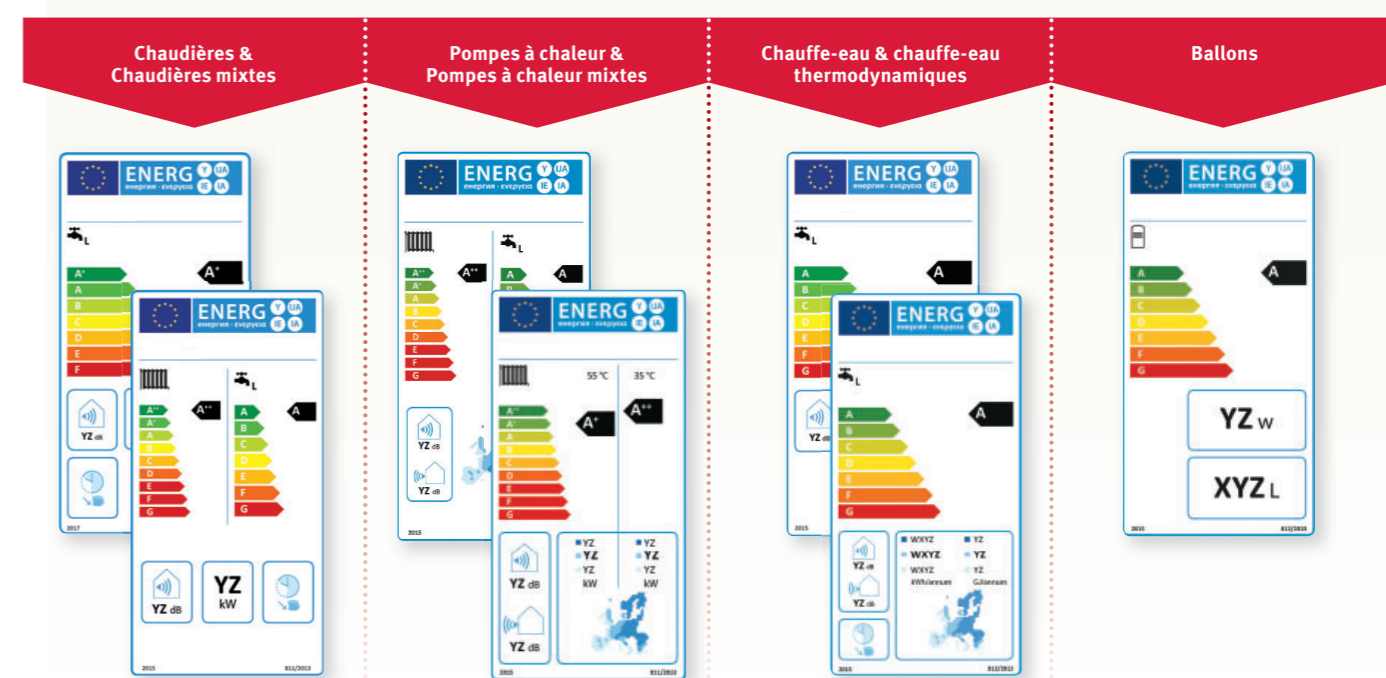
Information relative aux produits comme exigé dans les règlements de l'UE n° 811/2013 et n° 812/2013

Fiche de produit (selon règlement de l'UE n° 811/2013)

(a) Nom du fournisseur ou de la marque commerciale	Saunier Duval		
(b) Référence du modèle donnée par le fournisseur	ThemaPlus Condens 25 -A (H-FR)		
(c) Chauffage des locaux : application à moyenne température	Oui	Chauffage de l'eau : profil de soutirage déclaré	XL
(d) Classe d'efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux	A	Classe d'efficacité énergétique pour le chauffage de l'eau	A
(e) Puissance thermique nominale, y compris la puissance thermique nominale de tout dispositif de chauffage d'appoint	18	kW	
(f) Chauffage des locaux : consommation annuelle d'énergie	15632	kWh	
(g) Chauffage de l'eau : consommation annuelle d'électricité et de combustible			et/ ou 56 GJ
(h) Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux			et/ ou 17 GJ
(i) Niveau de puissance acoustique, à l'intérieur	%	Efficacité énergétique pour le chauffage de l'eau	81 %
(j) Capacité du dispositif fonctionnel			
(k) Précautions d'installation	Non		

Veuillez lire les notices d'utilisation et d'installation et installer ou entretenir le système.

Fiche de produit : ThemaPlus Condens 25



2 L'étiquette énergie d'un « produit combiné » ou « système »

Les règlements écoconception et étiquetage énergétique des lots 1 et 2 prévoient la création de produits combinés. **Trois types de produits combinés sont considérés :**

- produit combiné constitué d'un **dispositif de chauffage des locaux, d'un régulateur de température et d'un dispositif solaire**
- produit combiné constitué d'un **dispositif de chauffage mixte, d'un régulateur de température et d'un dispositif solaire**
- produit combiné constitué d'un **chauffe-eau et d'un dispositif solaire**

Les composants d'un produit combiné doivent répondre aux exigences des règlements écoconception des lot 1 et 2.

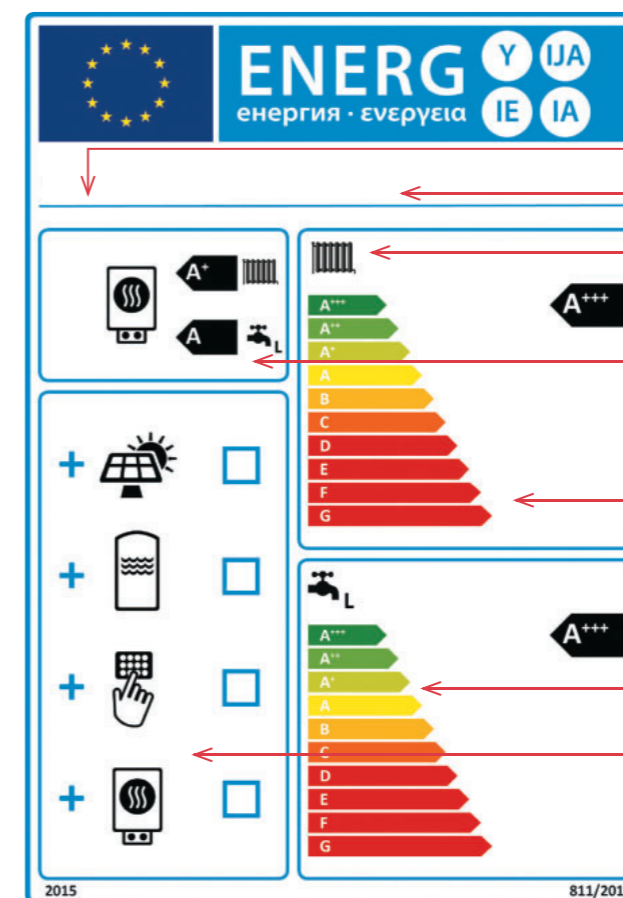
Lors de la « création » d'un « produit combiné », le fabricant ou le professionnel doit délivrer avec le produit :

- **l'étiquette énergie** pour chaque produit concerné
- **la fiche de produit**, pour ces mêmes produits, ainsi que les régulateurs de température et les dispositifs solaires éventuels
- **l'étiquette énergie et la fiche complétées pour un « produit combiné »**

La fiche pour un « produit combiné » sert au calcul de l'efficacité énergétique et à la réalisation de l'étiquette énergie de ce produit.

Cette fiche doit être choisie en fonction du type de générateur principal. Le générateur principal est le générateur ayant la puissance utile la plus élevée. Cependant, dans le cadre d'un système associant une pompe à chaleur et une chaudière gaz ou fioul, c'est la pompe à chaleur qui est considérée comme le générateur principal.

L'étiquette énergie doit permettre aux particuliers de comparer la performance énergétique d'un « produit combiné » avec d'autres solutions.



Le nom ou la marque commerciale du fournisseur
La référence du modèle donnée par le fournisseur

La fonction de chauffage des locaux et la fonction de chauffage de l'eau, avec le profil de soutirage déclaré (lettre appropriée)

La classe d'efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage du dispositif principal seul et la classe d'efficacité énergétique pour le chauffage de l'eau du dispositif principal seul

La classe d'efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux du produit combiné

La classe d'efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux du produit combiné

La fonction de la possibilité ou non à inclure dans le produit combiné un capteur solaire, un ballon d'eau chaude, un régulateur de température et / ou un dispositif de chauffage d'appoint

Étiquette énergie d'un « produit combiné » pour le chauffage mixte

Cas particuliers

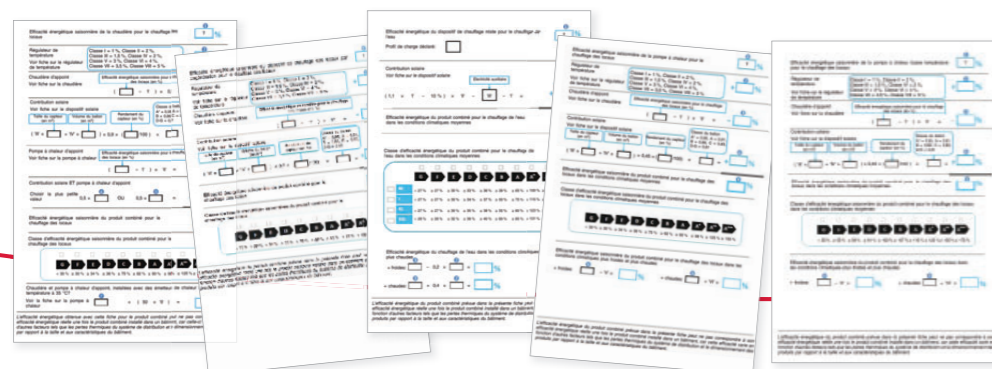
- **Le « système » intégrant un préparateur sanitaire ou un chauffe-eau solaire individuel (CESI)**

Une chaudière chauffage seul associée à un préparateur sanitaire ou un chauffe-eau solaire bivalent ne constitue pas un « produit combiné ». La chaudière ne produisant pas d'eau chaude, l'association de cette chaudière à un préparateur sanitaire ou à un chauffe-eau solaire ne peut améliorer la performance de la chaudière en sanitaire. L'efficacité énergétique de ce système pour le chauffage de l'eau est calculée par le fabricant.

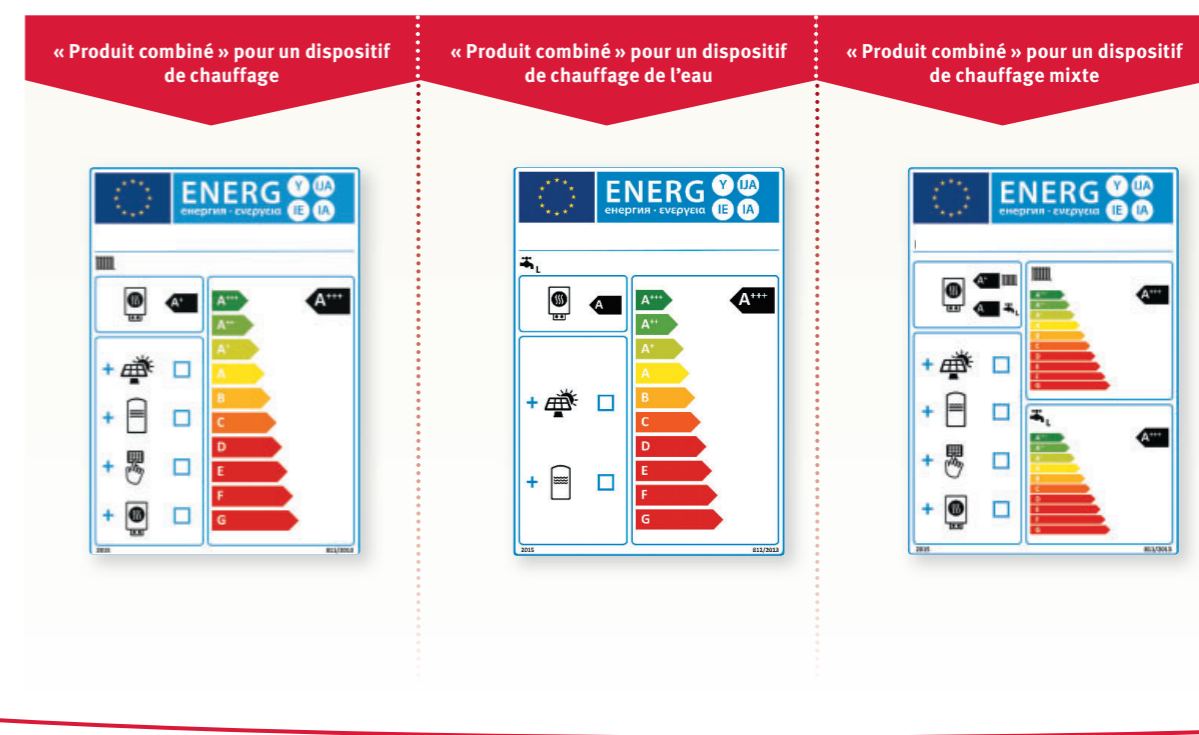
Retrouvez les classes d'efficacité énergétique des systèmes chauffage seul et CESI bivalent Saunier Duval dans l'outil en ligne ErP Saunier Duval.

- **Un chauffe-eau électrosolaire HelioSet ou HelioConcept ne dispose pas d'étiquette énergie**

L'appoint électrique n'est pas considéré comme un générateur par les règlements. Seul le ballon dispose donc d'une étiquette énergie (« ballon d'eau chaude »).



Fiches de calcul pour un produit combiné



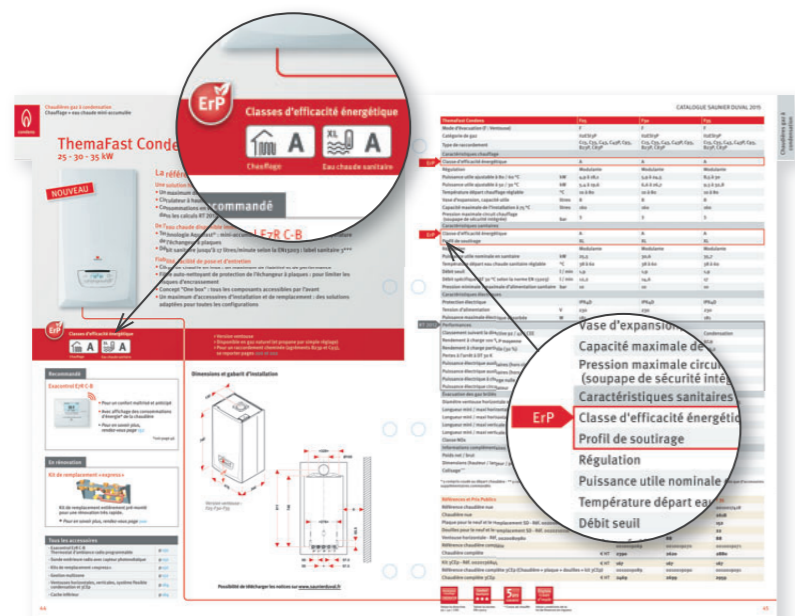
3 Quelles obligations en matière d'affichage de l'efficacité énergétique ?

Les supports de communication

L'affichage des classes d'efficacité énergétique (A, A+, A++) pour le chauffage et / ou le chauffage de l'eau ou pour un ballon d'eau chaude **devient obligatoire** dans toutes les communications, quels que soient le support et le destinataire :

- devis ou offres de prix
- brochures ou catalogues tarif
- publicités ou mailing
- site internet...

dès lors que ce support concerne un produit en particulier (ex : une chaudière) et non une gamme de produits (ex : une gamme de chaudières) et **qu'il comporte des informations relatives à l'énergie ou au prix.**

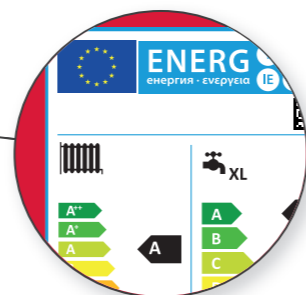


Catalogue Tarif 2015 Saunier Duval

Le show-room

L'affichage des étiquettes énergie des produits (105 x 200 mm) et des produits combinés (au format A4, 210 x 297 mm) devient obligatoire dans les show-rooms et salons, sur le produit (même factice) ou sur chaque produit d'un produit combiné.

Présentoir
de chaudière



Des services pour vous accompagner

Pour vous accompagner dans votre quotidien, Saunier Duval vous apporte de nouveaux services.

1 De nouveaux modules et formations ErP Vaillant Group Académie



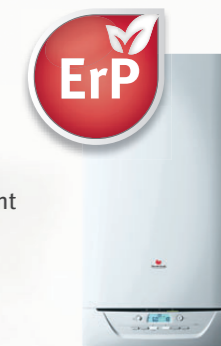
VAILLANT GROUP

Pour vous accompagner dans le cadre de ce changement réglementaire :

- un module **ErP** de sensibilisation aux différentes obligations et restrictions a été intégré dans les formations spécifiques à l'installation de nos chaudières, à la maîtrise de nos systèmes de régulation, de pompes à chaleur, de chauffe-eau solaires et de chauffe-eau thermodynamiques. Le picto **ErP** a été ajouté à côté des intitulés des formations incluant ce module.
- une nouvelle formation dédiée à l'**ErP** et aux solutions produits a été ajoutée au catalogue sous la référence SDC100.

Objectifs de la formation SDC100 :

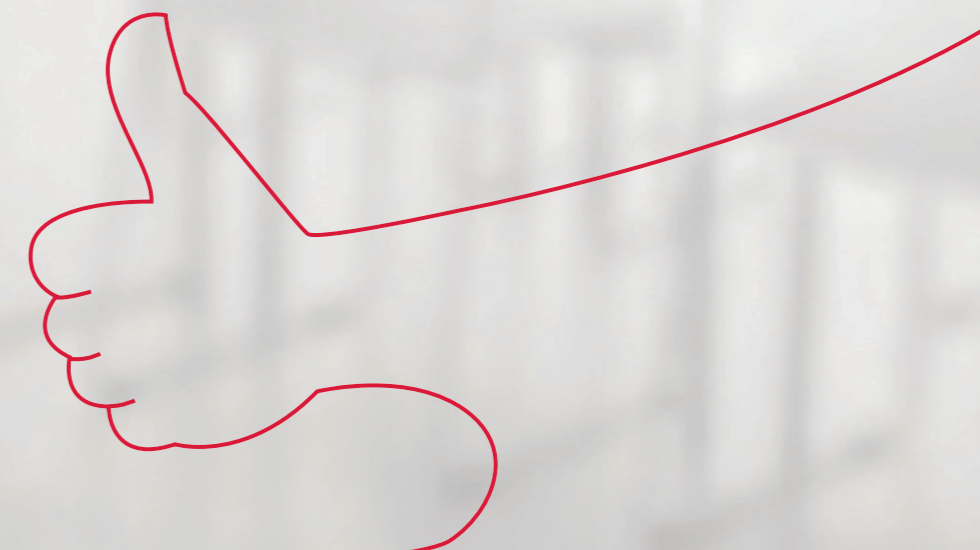
- connaître la réglementation et les restrictions liées à l'**ErP**
- maîtriser la génération des étiquettes énergie
- valoriser, argumenter et justifier la vente d'une chaudière à condensation
- connaître l'offre produits et accessoires, notamment de fumisterie, et l'accompagnement Saunier Duval dans cette évolution réglementaire



2 Un catalogue, des pages internet et des experts dédiés à l'ErP

Pour répondre à vos questions et à celles de vos clients, Saunier Duval met à votre disposition :

- des informations par famille de produit dans le Catalogue Tarif 2015
- des pages dédiées sur son site internet
- des experts au Service Client



3 L'outil ErP Saunier Duval

Répondre aux obligations liées à l'étiquetage

Saunier Duval met gratuitement à votre disposition, un outil pour vous aider à respecter les obligations en matière d'étiquetage énergétique, applicables à partir du 26 septembre 2015.

En quelques clics, vous pouvez :

- télécharger l'étiquette énergie et la fiche de produit d'un appareil Saunier Duval
- créer et télécharger l'étiquette énergie et la fiche complétées pour un produit combiné, un système associant des appareils Saunier Duval

Les étiquettes sont disponibles au format PDF ou EPS pour vous permettre de les inclure dans vos supports ou sur votre site internet, ou de les imprimer.

Cet outil simple et intuitif, utilisable en ligne, est mis à jour automatiquement en fonction de la sortie de nouveaux produits.

Il vous offre même la possibilité d'y intégrer des composants ne faisant pas partie de notre catalogue à condition de disposer des données de la fiche produit de ces composants.

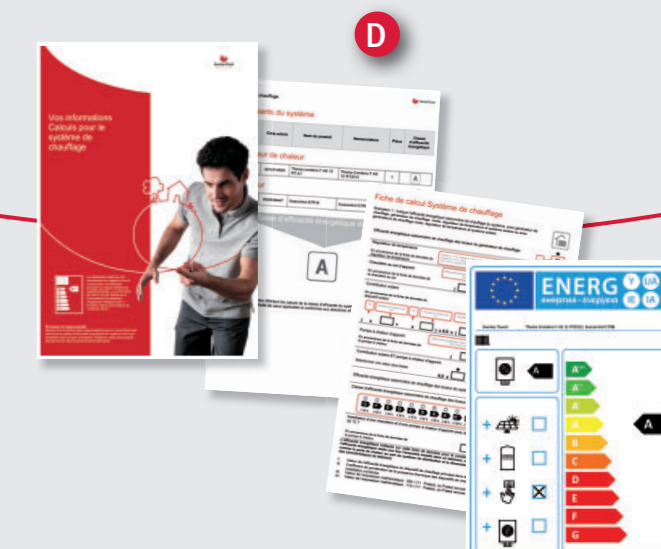
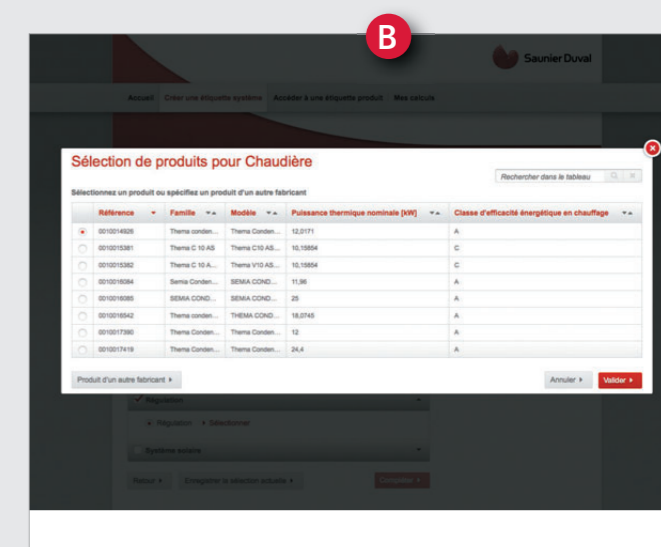
> Accessible sur le site internet
www.saunierduval.fr dans les pages PRO



> Pour découvrir cet outil, demandez à votre Attaché Technico-Commercial Saunier Duval une présentation et obtenez le lien pour y accéder.

Simulation d'une création d'étiquette pour un produit combiné

- A - Choisir le système pour lequel il faut générer une étiquette
- B - Sélectionner le ou les produits composant le produit combiné
- C - Télécharger l'étiquette et la fiche du calcul du système
- D - Imprimer le dossier complet



Saunier Duval, toujours à vos côtés

Des numéros de téléphone dédiés

- Ligne technique Professionnels

0 820 200 820

0,15 € TTC / min. depuis un poste fixe
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30

- Ligne conseil Particuliers

09 74 75 02 75

Coût appelant métropole : 0,022 € TTC / min.
et 0,09 € TTC de coût de mise en relation
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de
13h30 à 17h30

- Information et Commande Appareils et Accessoires

0 820 21 23 23

0,15 € TTC / min depuis un poste fixe

Fax : **0820 67 27 00**



Un service Pièces de Rechange reconnu

- Traitement des commandes en temps réel
- Expédition le jour même de vos commandes faxées avant 15 h (sous réserve de leur disponibilité)

09 70 82 12 00

Prix d'un appel local

Fax : **09 70 82 12 01**

Prix d'un appel local

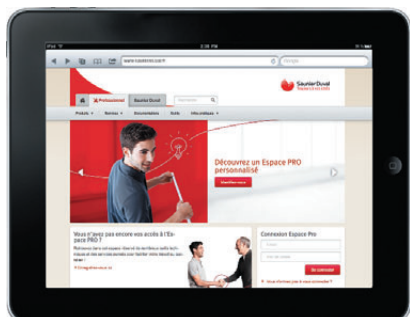


Les Stations Techniques Agréées (STA)

- Un réseau étendu et performant de partenaires experts agréés

@ Un site Internet complet

www.saunierduval.fr



- Accès professionnel dédié
- Téléchargement des documentations et des notices
- Information sur les produits et systèmes



VAILLANT GROUP

• • • Votre partenaire formation, Vaillant Group Académie

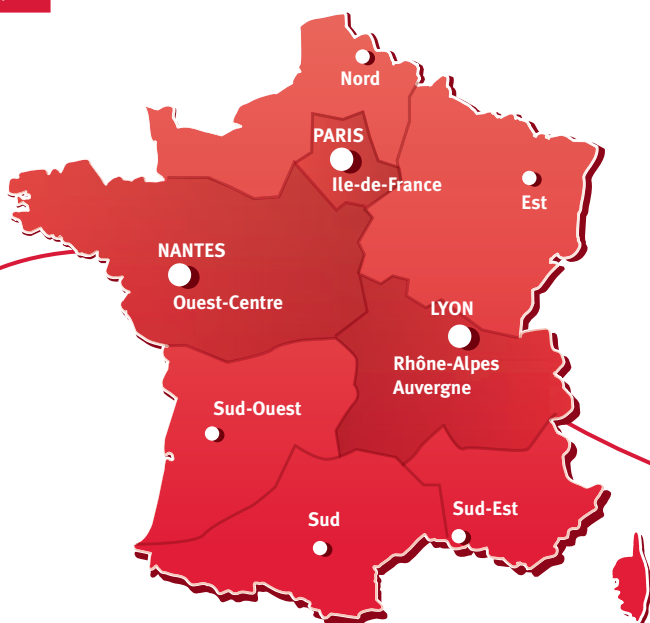
Des atouts indispensables pour accéder à de nouveaux marchés et vous démarquer de vos concurrents !

- Valorisez vos compétences et votre savoir-faire sur les produits
- Gagnez en qualité, rapidité et efficacité lors de vos interventions

Contactez-nous pour connaître le calendrier des sessions

- A partir du site : www.vgfracademie.fr
- Par e-mail : vgfr.academie@vaillantgroup.fr
- Par téléphone : **0 820 200 820** (0,15 € TTC / min.)

Un réseau commercial de proximité



NORD

Parc d'Activités Les Prés
5, rue de la Performance
59650 Villeneuve d'Ascq
Tél : 03 20 47 30 50
Fax : 03 20 47 47 78
Magasin : 03 20 19 72 15

SUD-OUEST

7, allée Newton
33600 Pessac
Tél : 05 56 36 10 10
Fax : 05 57 26 99 80

RHÔNE-ALPES AUVERGNE

Le Mermoz
13, rue du Colonel Chambonnet
69500 Bron
Tél : 04 78 72 21 31
Fax : 04 78 61 77 78
Magasin : 04 78 61 65 37

ÎLE-DE-FRANCE

8, avenue Pablo Picasso
94132 Fontenay-sous-Bois
Cedex
Tél : 01 56 71 83 30
Fax : 01 56 71 83 49
Magasin : 01 56 71 83 45

SUD

3, avenue des Herbettes
BP 74440
31405 Toulouse Cedex 04
Tél : 05 61 15 00 15
Fax : 05 61 15 01 63
Magasin : 05 61 15 03 23

EST

ZA La Porte Verte
12, rue des Sables
54425 Pulnoy
Tél : 03 83 21 34 34
Fax : 03 83 21 29 59

OUEST-CENTRE

6, avenue du Marché Commun
BP 43469
44334 Nantes Cedex 03
Tél : 02 51 89 60 70
Fax : 02 40 50 23 04

SUD-EST

Etoile de la Valentine
20, traverse de la Montre
13011 Marseille
Tél : 04 91 18 23 00
Fax : 04 91 18 23 19
Magasin : 04 91 18 23 12

> Venez découvrir nos show-rooms à Paris, Nantes et Lyon et faites-les visiter à vos clients !

VAILLANT GROUP FRANCE SAS
"Le Technipole"
8, avenue Pablo Picasso
94132 Fontenay-sous-Bois Cedex
Tél : 01 49 74 11 11 - Fax : 01 48 76 89 32
www.saunierduval.fr
SAS au capital de 7.328.460 €
301 917 233 RCS CRÉTEIL



Saunier Duval
Toujours à vos côtés

